



Newsletter

N° 224 – Septembre 2019

Secrétariat général de la CSSF
283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
Adresse postale (P&T) : L-2991 Luxembourg
Tél. : (+352) 26 251-2560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu



SOMMAIRE

ACTUALITE	2	Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs (la « Loi Transparence »)	10
Nouvelle procédure de signature et de transmission électronique de certaines lettres par la CSSF	2	RESSOURCES HUMAINES	10
AVERTISSEMENTS	2	ACTUALITES EUROPEENNES/INTERNATIONALES D'AOUT 2019	11
Avertissements de la CSSF	2	REGLEMENTATION BANCAIRE ET MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE	11
Avertissements publiés par l'OICV-IOSCO 2		ACTUALITES DE L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (ESMA)	17
COMMUNIQUE DE LA CSSF	2	LES PRINCIPAUX CHIFFRES ACTUALISES CONCERNANT LA PLACE FINANCIERE	19
STATISTIQUES	3		
Entreprises d'investissement	3		
PSF spécialisés	3		
PSF de support	4		
OPC (Situation au 31 juillet 2019)	4		
Fonds de pension	7		
Organismes de titrisation	8		
Supervision publique de la profession de l'audit	8		
Prospectus pour valeurs mobilières en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé	8		

ACTUALITE

Nouvelle procédure de signature et de transmission électronique de certaines lettres par la CSSF

Dans le contexte de la mise en œuvre de sa stratégie de digitalisation, la CSSF commencera à utiliser des signatures électroniques qualifiées pour une partie des lettres sortantes. Dans un premier temps, l'émission de lettres avec signatures électroniques s'effectuera dans le métier des Organismes de Placement Collectif (« OPC ») pour les types de lettres qui concernent principalement les agréments ou modifications en relation avec les entités surveillées dans le domaine des OPC.

Les lettres signées électroniquement seront mentionnées comme telles et ne porteront aucune signature visible. Les lettres seront transmises aux destinataires uniquement par email et ne feront plus l'objet d'un envoi papier.

AVERTISSEMENTS

Avertissements de la CSSF

- [Avertissement concernant une entité dénommée PierreCapitale](#)
- [Avertissement concernant une entité dénommée Finaxis](#)
- [Avertissement concernant une entité dénommée Finamore Capital](#)
- [Avertissement concernant le site Internet \[www.fsclux.com\]\(http://www.fsclux.com\)](#)

Avertissements publiés par l'OICV-IOSCO

Plusieurs avertissements ont été publiés sur le site Internet de l'OICV-IOSCO à l'adresse :

http://www.iosco.org/investor_protection/?subsection=investor_alerts_portal.

COMMUNIQUES DE LA CSSF

Date	Publications
23 août 2019	Accès des revendeurs à une infrastructure de cloud computing
29 août 2019	Communication aux entités surveillées concernant l'importance des risques de blanchiment et du financement du terrorisme dans la surveillance prudentielle (uniquement en anglais)
30 août 2019	Prolongation au-delà du 14 septembre 2019 du délai de mise en conformité aux exigences d'authentification forte des clients (SCA) du règlement (UE) n° 2018/389 de la Commission pour les transactions de paiement e-commerce effectuées par carte de paiement
3 septembre 2019	Situation globale des organismes de placement collectif à la fin du mois de juillet 2019
4 septembre 2019	Rappel – notification obligatoire pour les entreprises établies au Royaume-Uni dans le cadre du Brexit (uniquement en anglais)

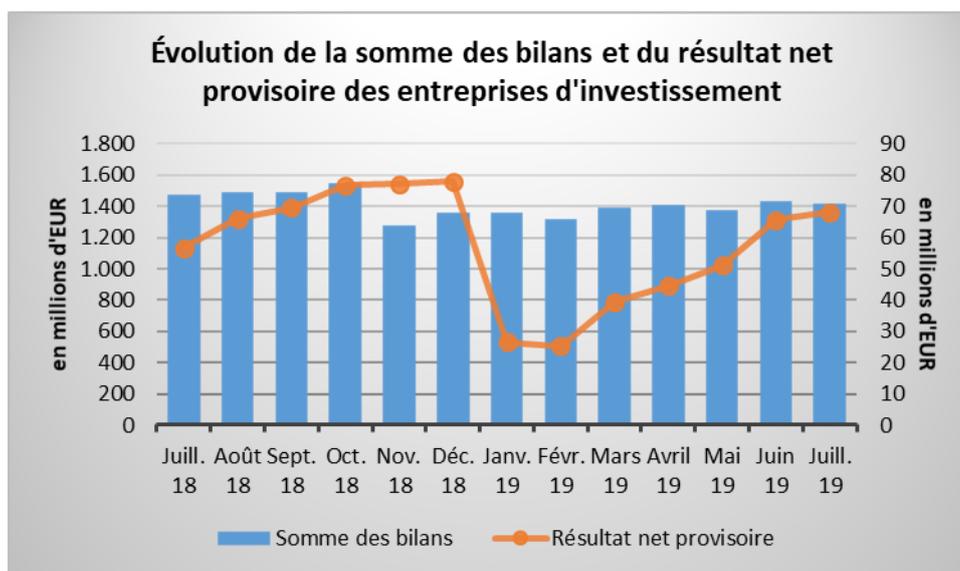
5 septembre 2019 [Création de comptes et sessions d'information sur l'agrément d'OPC via le portail eDesk](#)

(uniquement en anglais)

STATISTIQUES

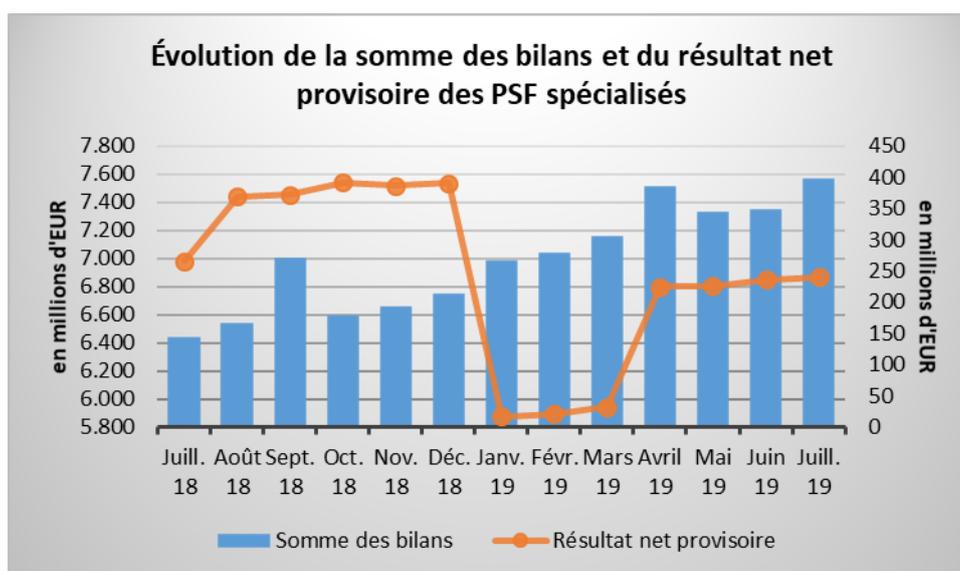
Entreprises d'investissement

Somme des bilans au 31 juillet 2019 en baisse



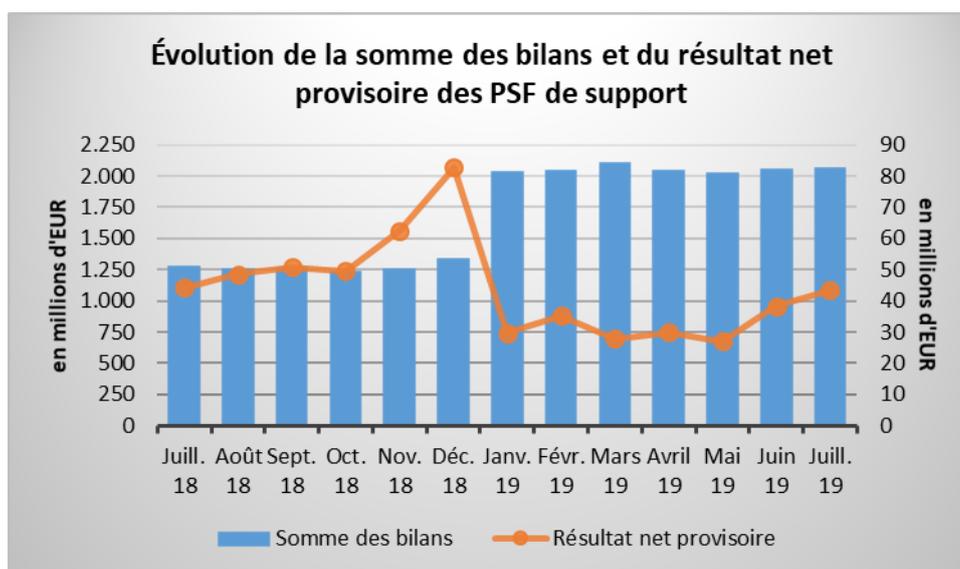
PSF spécialisés

Somme des bilans au 31 juillet 2019 en hausse



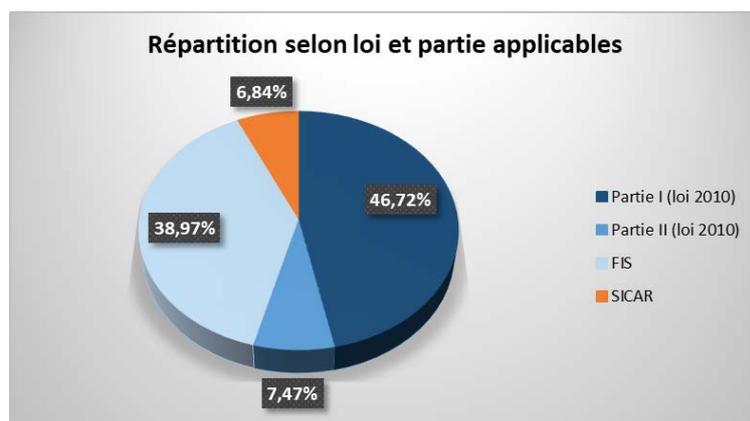
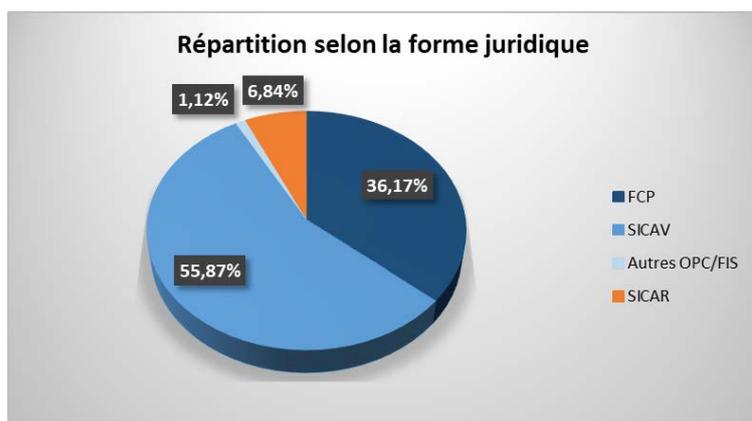
PSF de support

Somme des bilans au 31 juillet 2019 en hausse



OPC (Situation au 31 juillet 2019)

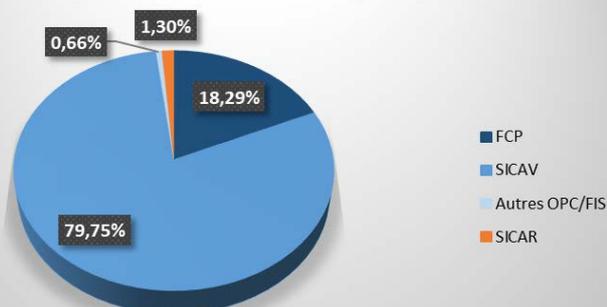
Nombre d'OPC



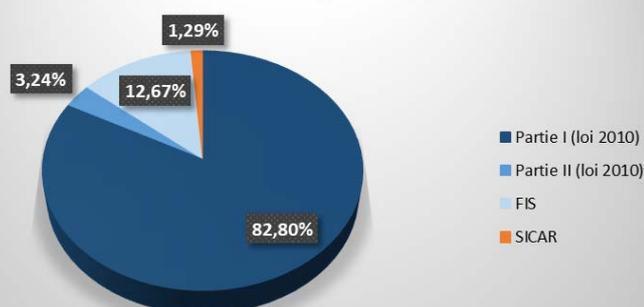
Loi, partie/forme juridique	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	926	863	0	0	1.789
Partie II (loi 2010)	141	143	2	0	286
FIS	318	1.133	41	0	1.492
SICAR	0	0	0	262	262
TOTAL	1.385	2.139	43	262	3.829

Actifs nets des OPC

Répartition selon la forme juridique



Répartition selon loi et partie applicables



Loi, partie/forme juridique (en mia €)	FCP	SICAV	Autres OPC/FIS	SICAR	Total
Partie I (loi 2010)	591,889	3.121,639	0,000	0,000	3.713,528
Partie II (loi 2010)	47,917	96,727	0,445	0,000	145,089
FIS	180,647	358,303	29,130	0,000	568,080
SICAR	0,000	0,000	0,000	58,077	58,077
TOTAL	820,453	3.576,669	29,575	58,077	4.484,774

Ventilation par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	Avoirs nets (en mia €)	Nombre d'unités ¹
Valeurs mobilières à revenu fixe	1.359,566	3.149
Valeurs mobilières à revenu variable	1.327,551	4.039
Valeurs mobilières diversifiées	942,305	3.928
Fonds de fonds	256,514	2.111
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	337,329	223
Liquidités	6,293	18
Valeurs mobilières non cotées	41,045	221
Capitaux à risque élevé	2,302	29
Immobilier	78,111	320
Futures et/ou Options	11,666	115
Autres valeurs	64,015	274
Public-to-Private	0,124	3
Mezzanine	1,521	12
Venture Capital (SICAR)	8,399	83
Private Equity (SICAR)	48,033	294
TOTAL	4.484,774	14.819

¹ Le terme « unité » regroupe, d'une part, les OPC classiques et, d'autre part, les compartiments des OPC à compartiments multiples.

Actifs nets ventilés par politique d'investissement

Ventilation par politique d'investissement	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE D'UNITES	EMISSIONS (en mia €)	RACHATS (en mia €)	EMISSIONS NETTES (en mia €)
PARTIE I					
Valeurs mobilières à revenu fixe	1.243,120	2.616	62,223	49,429	12,794
Valeurs mobilières à revenu variable	1.255,078	3.688	44,775	49,328	-4,553
Valeurs mobilières diversifiées	754,253	2.828	23,561	23,339	0,222
Fonds de fonds	128,770	912	3,217	2,899	0,318
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	316,185	179	164,738	161,216	3,522
Liquidités	6,154	13	2,367	2,451	-0,084
Futures et/ou Options	6,925	54	0,286	0,273	0,013
Autres valeurs	3,043	9	0,083	0,082	0,001
TOTAL PARTIE I	3.713,528	10.299	301,250	289,017	12,233
PARTIE II					
Valeurs mobilières à revenu fixe	19,344	96	0,696	0,457	0,239
Valeurs mobilières à revenu variable	14,158	60	0,519	0,160	0,359
Valeurs mobilières diversifiées	53,572	195	1,011	0,915	0,096
Fonds de fonds	27,369	246	0,526	0,354	0,172
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	16,293	36	1,222	1,380	-0,158
Liquidités	0,068	2	0,000	0,002	-0,002
Valeurs mobilières non cotées	7,150	16	0,332	0,024	0,308
Capitaux à risque élevé	0,000	0	0,000	0,000	0,000
Immobilier	1,474	19	0,004	0,000	0,004
Futures et/ou Options	1,772	21	0,007	0,027	-0,020
Autres valeurs	3,889	15	0,311	0,071	0,240
TOTAL PARTIE II	145,089	706	4,628	3,390	1,238
FIS					
Valeurs mobilières à revenu fixe	97,102	437	3,257	3,004	0,253
Valeurs mobilières à revenu variable	58,315	291	0,804	0,737	0,067
Valeurs mobilières diversifiées	134,480	905	1,454	2,286	-0,832
Fonds de fonds	100,375	953	2,146	0,753	1,393
Instruments du marché monétaire et autres titres à court terme	4,851	8	1,230	1,141	0,089
Liquidités	0,071	3	0,003	0,001	0,002
Valeurs mobilières non cotées	33,895	205	0,927	0,123	0,804
Capitaux à risque élevé	2,302	29	0,053	0,006	0,047
Immobilier	76,637	301	1,344	1,532	-0,188
Futures et/ou Options	2,969	40	0,148	0,077	0,071
Autres valeurs	57,083	250	1,176	1,395	-0,219
TOTAL FIS	568,080	3.422	12,542	11,055	1,487
SICAR					
Public-to-Private	0,124	3	0,000	0,000	0,000
Mezzanine	1,521	12	0,000	0,000	0,000
Venture Capital	8,399	83	0,003	0,015	-0,012
Private Equity	48,033	294	0,037	0,394	-0,357
TOTAL SICAR	58,077	392	0,040	0,409	-0,369
TOTAL OPC LUXEMBOURGEOIS	4.484,774	14.819	318,460	303,871	14,589

Origine des initiateurs des OPC luxembourgeois

Pays	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'OPC	en %	Nombre d'unités	en %
Etats-Unis	920,150	20,3%	174	4,5%	1.118	7,6%
Royaume-Uni	823,641	18,4%	267	7,0%	1.639	11,1%
Allemagne	633,959	14,2%	1.283	33,5%	2.640	17,8%
Suisse	615,056	13,7%	567	14,8%	2.758	18,6%
France	434,248	9,8%	298	7,8%	1.572	10,6%
Italie	313,193	7,0%	141	3,7%	1.217	8,2%
Belgique	195,607	4,4%	162	4,2%	898	6,1%
Luxembourg	111,259	2,5%	234	6,1%	687	4,6%
Pays-Bas	101,053	2,2%	48	1,3%	263	1,8%
Danemark	90,746	2,0%	24	0,6%	213	1,4%
Autres	245,862	5,5%	631	16,5%	1.814	12,2%
TOTAL	4.484,774	100,0%	3.829	100,0%	14.819	100,0%

Classement des devises dans lesquelles les unités des OPC luxembourgeois sont libellées

Devise	Actifs nets (en mia €)	en %	Nombre d'unités	en %
AUD	6,155	0,137%	27	0,182%
CAD	2,877	0,064%	20	0,135%
CHF	46,167	1,030%	269	1,815%
CNH	2,202	0,049%	25	0,169%
CNY	0,311	0,007%	4	0,027%
CZK	1,390	0,031%	70	0,472%
DKK	1,807	0,040%	16	0,108%
EUR	2.395,866	53,422%	9.371	63,236%
GBP	138,058	3,078%	328	2,213%
HKD	5,060	0,113%	10	0,068%
HUF	0,371	0,008%	31	0,209%
JPY	57,064	1,272%	203	1,370%
NOK	5,295	0,118%	32	0,216%
NZD	0,794	0,018%	4	0,027%
PLN	0,263	0,006%	12	0,080%
RON	0,490	0,011%	4	0,027%
SEK	43,386	0,968%	156	1,053%
SGD	0,807	0,018%	6	0,041%
TRY	0,005	0,000%	1	0,007%
USD	1.776,381	39,609%	4.229	28,538%
ZAR	0,025	0,001%	1	0,007%
TOTAL	4.484,774	100,000%	14.819	100,000%

Fonds de pension

Au 12 septembre 2019, **12 fonds de pension** sous forme de société d'épargne pension à capital variable (SEPCAV) et d'association d'épargne-pension (ASSEP) étaient inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

À la même date, **18** professionnels étaient agréés pour exercer l'activité de **gestionnaire de passif** pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Organismes de titrisation

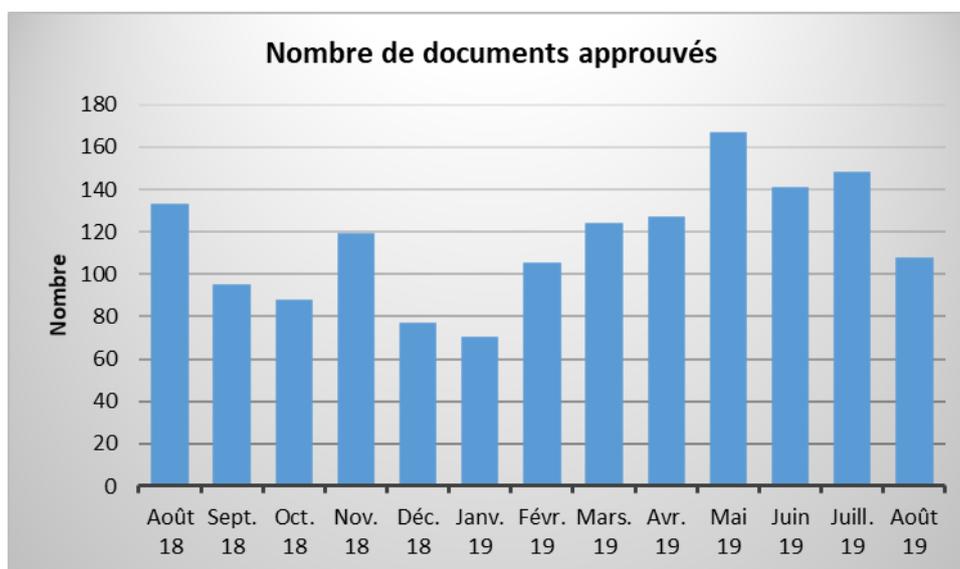
Le nombre d'organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à **32 unités** au 12 septembre 2019.

Supervision publique de la profession de l'audit

La supervision publique de la profession de l'audit couvre, au 31 août 2019, **60 cabinets de révision agréés** et **315 réviseurs d'entreprises agréés**. S'y ajoutent **24 contrôleurs et entités d'audit de pays tiers** dûment enregistrés en application de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit.

Prospectus pour valeurs mobilières en cas d'offre au public ou d'admission à la négociation sur un marché réglementé

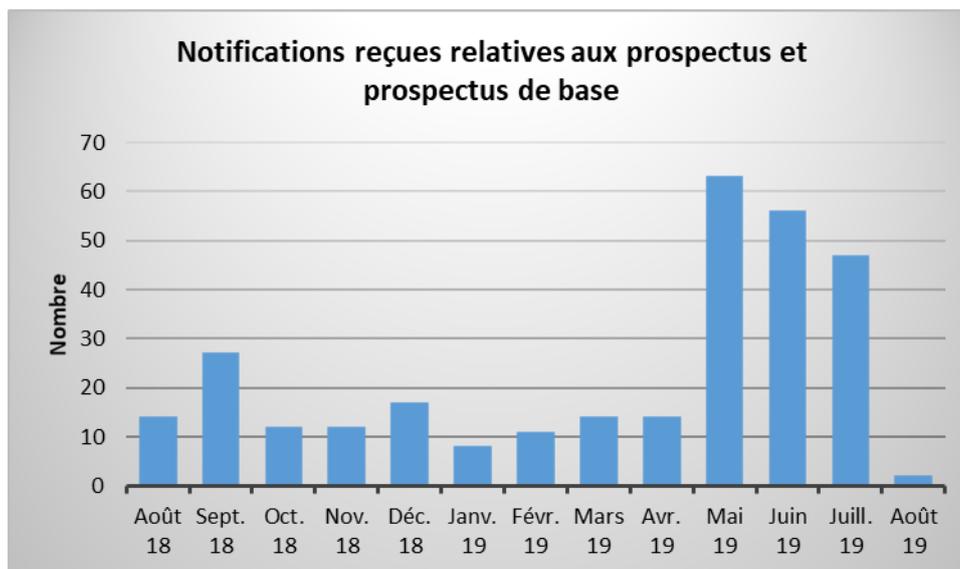
Approbations par la CSSF



Au cours du mois d'août 2019, la CSSF a approuvé sur base de la réglementation prospectus un total de 108 documents, qui se répartissent comme suit :

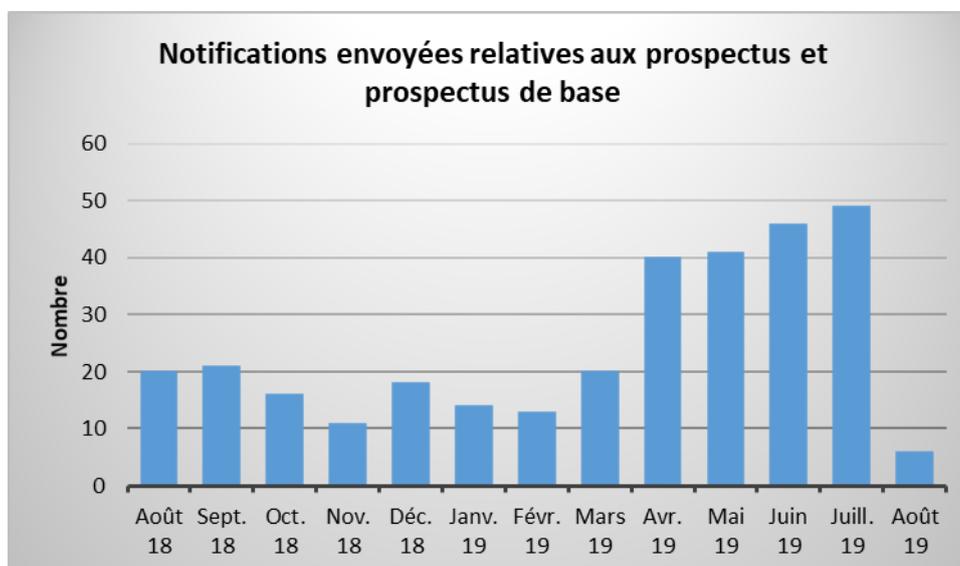
prospectus de base :	3	(2,78 %)
autres prospectus :	9	(8,33 %)
documents d'enregistrement :	1	(0,93 %)
suppléments :	95	(87,96 %)

Notifications reçues par la CSSF de la part des autorités compétentes d'autres États membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2019, la CSSF a reçu de la part des autorités compétentes d'autres États membres de l'Espace économique européen, 2 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 71 notifications relatives à des suppléments.

Notifications envoyées par la CSSF vers des autorités compétentes d'autres États membres de l'EEE



Au cours du mois d'août 2019, la CSSF a envoyé vers des autorités compétentes d'autres États membres de l'Espace économique européen, 6 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base ainsi que 72 notifications relatives à des suppléments².

² Ces chiffres correspondent au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs États membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs États membres n'est compté qu'une seule fois.

Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs (la « Loi Transparence »)

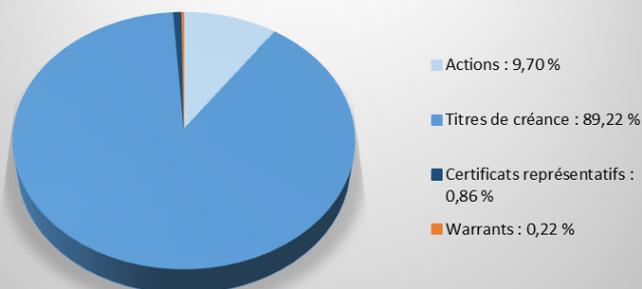
Depuis le 8 août 2019, deux émetteurs ont désigné le Luxembourg comme État membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, cinq émetteurs ont été radiés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 10 septembre 2019, **464 émetteurs** sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'État membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

Répartition des émetteurs par pays



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation



RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre du renforcement des effectifs de la CSSF, 11 personnes ont rejoint les services de la CSSF qui compte, au 1^{er} septembre 2019, suite au départ de trois agents, 892 agents, dont 475 hommes et 417 femmes. Elles ont été affectées aux services suivants :

Lean Management

Francesco DI MARTINO

Département juridique

Ifigenia KAZOUKA

Métier OPC

Gaël GUIBERT

Laurence KREDER

Angel Ramon MARTINEZ BASTIDA

Surveillance des PSF spécialisés

Danielle DELNOIJE

On-site inspection

Stéphanie BERNSTEIN

Emilie PETIN

Innovation, paiements, infrastructures des marchés et gouvernance

Anton CHRISTOV

Systèmes d'informations de la CSSF

Matthieu ARRIGHI

Lucie RAKOTONIAINA

ACTUALITES EUROPEENNES/INTERNATIONALES D'AOUT 2019

REGLEMENTATION BANCAIRE ET MECANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE

Mécanisme de surveillance unique - Banque centrale européenne (BCE)

Date	Publications	Description
05.08.2019	Liste des entités surveillées (au 1^{er} juillet 2019)	<p>La BCE a mis à jour la liste des entités et des groupes soumis à la surveillance prudentielle directement surveillés par la BCE (« entité importante soumise à la surveillance prudentielle » et « groupe important soumis à la surveillance prudentielle » tels que définis à l'article 2, points 16) et 22), du règlement-cadre MSU). Elle a également publié la liste des entités contrôlées par une autorité nationale compétente (ANC).</p> <p>Au Luxembourg, le nombre d'établissements importants au plus haut niveau de consolidation qui sont directement contrôlés par la BCE est resté inchangé à cinq établissements, et le nombre d'établissements moins importants a diminué d'une entité pour s'établir à 63 établissements.</p>
14.08.2019	Rapport sur l'engagement de temps déclaré des administrateurs non exécutifs dans les pays participants au MSU	<p>La BCE a conduit un exercice d'évaluation comparative (<i>benchmarking exercise</i>) relatif à l'engagement de temps déclaré des administrateurs non exécutifs dans les pays de la zone euro. Cet exercice s'est basé sur les demandes d'honorabilité et de compétence reçues en 2018.</p>
22.08.2019	La BCE révisé ses attentes prudentielles relatives au provisionnement prudentiel pour les nouveaux prêts non performants afin de prendre en compte le nouveau règlement de l'UE	<p>La BCE a révisé ses attentes prudentielles relatives au provisionnement prudentiel pour les nouvelles expositions non performantes (<i>non-performing exposures</i>, NPE) définies dans l'addendum aux lignes directrices de la BCE pour les banques en ce qui concerne les prêts non performants, après avoir pris acte de l'adoption par l'UE d'un nouveau règlement définissant le traitement des NPE au titre du pilier 1. Le nouveau règlement, entré en vigueur le 26 avril 2019, complète les règles prudentielles existantes et exige que des déductions soient appliquées aux fonds propres lorsque la couverture des NPE par des provisions ou d'autres ajustements est insuffisante.</p>
28.08.2019	La BCE et l'ECA signent un accord de coopération (Memorandum of Understanding)	<p>La Cour des comptes européenne (ECA) et la BCE ont signé un accord de coopération qui met en place des méthodologies pour l'échange d'informations entre les deux institutions. Ces modalités permettront à l'ECA d'obtenir tous les documents et informations nécessaires pour contrôler l'ECB Banking supervision. La documentation hautement confidentielle sera pleinement protégée et l'accès</p>

		aux informations bancaires sensibles sera permis dans un environnement sécurisé dans les locaux de la BCE.
28.08.2019	Décision (UE) 2019/1376 de la Banque centrale européenne du 23 juillet 2019	Publication de la décision (UE) 2019/1376 de la BCE du 23 juillet 2019 relative à la délégation du pouvoir d'adopter des décisions d'octroi de passeport, d'acquisition de participations qualifiées et de retrait d'agrément d'établissements de crédit (BCE/2019/23) .
28.08.2019	Décision (UE) 2019/1377 de la Banque centrale européenne du 31 juillet 2019	Publication de la décision (UE) 2019/1377 de la BCE du 31 juillet 2019 désignant les responsables de service habilités à adopter des décisions déléguées d'octroi de passeport, d'acquisition de participations qualifiées et de retrait d'agrément d'établissements de crédit (BCE/2019/26) .
28.08.2019	Commentaires à la contribution du Parlement européen dans le cadre de son « Resolution on Banking Union - Annual Report 2018 »	La BCE a publié ses commentaires relatifs à la contribution faite par le Parlement européen dans le cadre de son rapport « Resolution on Banking Union - Annual Report 2018 ».
Août 2019	Lettres du Président du Conseil de surveillance prudentielle à l'attention des membres du Parlement européen et d'un membre du Bundestag de l'Allemagne	La BCE a publié trois lettres du Président du Conseil de surveillance prudentielle à l'attention (i) des membres du Parlement européen en relation avec les banques soumises à la surveillance de la BCE, et (ii) d'un membre du Bundestag allemand en relation avec l'implication de la surveillance bancaire de la BCE dans les fusions et acquisitions.

Date	Interviews et discours	Description
14.08.2019	"There is no room for complacency"	Interview de Margarita Delgado, membre du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, Supervision Newsletter.
28.08.2019	Andrea Enria : Interview pour Yle	Interview d'Andrea Enria, Président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, mené par Antti Parviala le 15 août et publié le 28 août 2019.
28.08.2019	Andrea Enria : Interview pour Eesti Ekspress	Interview d'Andrea Enria, Président du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, mené par Sulev Vedler le 22 août 2019 et publié le 28 août 2019.

Autorité bancaire européenne (ABE/EBA)

Date	Publications	Description
05.08.2019	Avis de l'ABE sur la mise en œuvre du cadre final de Bâle III	<p>L'ABE a publié son avis à l'attention de la Commission européenne relatif à la mise en œuvre de Bâle III dans l'UE, qui inclut une analyse quantitative de l'impact prévu sur base de données issues de 189 banques, et une série de recommandations politiques.</p> <p>L'étude d'impact révèle que la mise en œuvre complète de Bâle III, sur base d'hypothèses prudentes, entraînera une hausse de 24,4% des exigences minimales en fonds propres en moyenne.</p>
06.08.2019	L'ABE publie les résultats de l'analyse de l'utilisation, de l'utilité et de la mise en œuvre des questions/réponses relatives au <i>Single Rulebook Q&A</i>	<p>L'analyse qui se concentre sur les questions/réponses finales relatives au règlement (CRR) et à la directive (CRD) sur les exigences de fonds propres, a été menée au cours du second semestre 2018 via des questionnaires adressés aux autorités nationales compétentes (ANC) et à un échantillon de professionnels représentatifs.</p> <p>Les résultats révèlent qu'aussi bien les ANC que les établissements encouragent largement l'utilisation du processus/de l'outil des questions/réponses. En outre, les réponses finales sont suivies très largement et jouent un rôle considérable pour l'application et la mise en œuvre du CRR et de la CRD.</p>
08.08.2019	L'ABE publie le premier des trois avis sur la mise en œuvre de la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts	<p>L'avis de l'ABE répond à un mandat donné en vertu de la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts (DSGD) et couvre l'éligibilité des dépôts, le niveau de couverture et la coopération entre les systèmes de garanties de dépôts. Il propose un certain nombre de changements en vue de renforcer la protection de déposants, d'accroître la stabilité financière et, d'améliorer l'efficacité opérationnelle.</p> <p>Deux autres avis suivront plus tard en 2019.</p>
09.08.2019	L'ABE met à jour les données utilisées pour l'identification des établissements d'importance systémique mondiale (G-SII)	<p>L'ABE a publié 12 indicateurs et a mis à jour les données sous-jacentes issues des 35 établissements les plus importants dans l'UE dont la mesure des expositions au ratio de levier dépasse €200 mia. Ces données de fin 2018 contribuent à la base approuvée au niveau international sur laquelle un sous-groupe plus petit de banques seront identifiées comme établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) suite à l'analyse finale par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et le Conseil de stabilité financière. L'ABE, en tant que centre de données pour le processus de déclaration, mettra à jour ces données</p>

annuellement et fournira une plate-forme afin de les agréger à travers l'UE.

14.08.2019 [L'ABE clarifie la cinquième série de questions relevées par son Working Group on APIs under PSD2](#)

L'ABE a publié des clarifications relatives à la cinquième série de questions relevées par les participants au **Working Group (WG) on Application Programming Interfaces (APIs) under PSD2**. Les clarifications répondent aux questions relevées en matière de mesure du temps de réponse des interfaces dédiées, la lecture automatique du registre de l'ABE, la fiabilité des certificats eIDAS et différentes questions en relation avec les mesures de contingence, y compris l'identification de prestataires tiers à travers un *guest book*, les données qui pourront être accessibles et la documentation.

21.08.2019 [L'ABE publie la phase 2 de son paquet technique relatif au cadre de reporting 2.9](#)

L'ABE a publié une nouvelle version du **cadre de reporting 2.9** qui inclut les règles de validation, le dictionnaire des données DPM et la taxonomie XBRL. La mise à jour reflète les amendements aux normes techniques d'exécution (ITS) relatives au reporting de surveillance lié au FINREP et les amendements aux ITS sur l'analyse comparative des approches internes, tous deux publiés le 16 juillet 2019.

28.08.2019 [Les plans de financement des banques de l'UE révèlent un appétit accru pour le financement basé sur les marchés dans les années à venir](#)

L'ABE a publié sa mise à jour annuelle **des plans de financement et « asset encumbrance »** des banques de l'UE. Les résultats de l'analyse des plans de financement révèlent que les banques prévoient d'accroître l'émission de titres de créance, notamment de titres de créance non sécurisés, au cours des trois prochaines années. Le rapport sur l'*asset encumbrance* révèle que la moyenne pondérée globale du ratio d'*asset encumbrance* est restée stable en 2018.

Autorités européennes de surveillance (AES)

Date	Publication	Description
07.08.2019	PRIIPS : les AES répondent à la Commission européenne concernant l'exclusion des options de scénarios de performance	Les AES ont adressé un courrier à la Commission européenne concernant l'exclusion de trois options parmi celles proposées par elles le 23 mai 2019 pour la présentation d'informations relatives aux scénarios de performance à tester lors d'un exercice de test conduit par la Commission européenne sous la révision des mesures de niveau 2 du Règlement PRIIPs KID.
20.08.2019	Les présidents de l'ABE et de l'ESMA saluent les travaux de	L'ABE et l'ESMA ont accueilli favorablement les travaux de la Commission européenne en réponse aux questions soulevées dans leurs rapports de

[la Commission européenne en matière de crypto-actifs](#)

janvier 2019 relatifs aux crypto-actifs et *Initial Coin Offerings* (ICOs).

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS)

Date	Publication	Description
14.08.2019	Le BCBS publie les premières questions/réponses en matière de nouvelle approche standard pour risque opérationnel	Le BCBS a finalisé la nouvelle approche standard pour la couverture en fonds propres du risque opérationnel, telle que publiée dans la version finale des normes Bâle III en décembre 2017. Le BCBS a publié une première série de questions/réponses en portant sur ce standard.

Forums macroprudentiels

Comité européen du risque systémique (CERS)

Coussin de fonds propres contracyclique (CCyB)

La liste des taux de CCyB applicables dans les pays de l'UE/EEE est disponible sur le [site Internet du CERS](#). Les pays suivants ont annoncé un taux de CCyB autre que 0% :

Pays	Taux de CCyB	Applicable à partir de
Belgique	0,5%*	01/07/2020
	0,5%*	01/10/2019
Bulgarie	1%*	01/04/2020
	1,5%	01/07/2019
	1,75%*	01/01/2020
République tchèque	2%*	01/07/2020
	0,5%	31/03/2019
	1%*	30/09/2019
Danemark	1,5%*	30/06/2020
	0,25%	01/07/2019
	0,5%*	02/04/2020
France	0,25%*	01/07/2020
	1,75%	15/05/2019
Islande	2%*	01/02/2020
	1%	05/07/2019
Irlande	1%	05/07/2019
	1%	30/06/2019
Lituanie	1%	30/06/2019
	0,25%*	01/01/2020
Luxembourg	0,25%*	01/01/2020
	2%	31/12/2017
Norvège	2%	31/12/2017
	2,5%*	31/12/2019

Slovaquie	1,5%	01/08/2019
	2%*	01/08/2020
Suède	2%	19/03/2017
	2,5%*	19/09/2019
Royaume-Uni	1%	28/11/2018

Les taux de CCyB en attente sont suivis d'un astérisque (« * »)

La liste des taux de CCyB applicables dans les pays hors de l'UE/EEE peut être consultée sur [le site Internet de la Banque des règlements internationaux](#).

Conseil de stabilité financière (CSF)

Date	Publications	Description
19.08.2019	Réponses du public à la consultation sur le « Solvent Wind-down of Derivatives and Trading Portfolios »	<p>De nombreux établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) ont d'importants portefeuilles de produits dérivés et de négociation, y compris, dans certains cas, des positions non liquides ou exotiques. Une liquidation désordonnée de ces portefeuilles pourrait propager des risques significatifs pour la stabilité financière. Etant donné la présence mondiale de certains G-SIB et la nature transfrontalière de nombreux de ces portefeuilles (y compris les transactions intragroupe issues des modèles de comptabilisation des entreprises), de tels risques pour la stabilité financière pourraient se répandre au-delà des frontières.</p> <p>Le 3 juin 2019, le CSF a publié un document de consultation concernant la proposition de « Solvent Wind-down of Derivatives and Trading Portfolios ». Les parties concernées ont été invitées à fournir leurs commentaires par écrit pour le 2 août 2019. Ce document de discussion établit des considérations en relation avec la liquidation solvable des activités liées aux portefeuilles de produits dérivés d'un G-SIB qui pourraient avoir un intérêt pour les autorités et entreprises dans le cadre des plans de redressement et de résolution et prend en compte les capacités dont les G-SIB devraient disposer afin de soutenir la préparation et l'exécution du plan de liquidation solvable, l'évaluation des capacités et problèmes des entreprises que les autorités de surveillance du pays d'accueil et du pays d'origine doivent prendre en considération.</p>
19.08.2019	Réponses du public à la consultation sur le « Public Disclosure of Resolution Planning and Resolvability »	<p>La transparence en matière de plans de résolution et de résolvabilité est un élément essentiel pour le cadre politique du CSF et du G20 visant à remédier au risque d'aléa moral posé par les établissements financiers d'importance systémique. Le 3 juin 2019, le CSF a publié un document de consultation concernant la proposition de « Public Disclosure of Resolution Planning and Resolvability ». Les parties</p>

concernées ont été invitées à fournir leurs commentaires par écrit pour le 2 août 2019. Le document de discussion du CSF examine de quelle manière les déclarations générales et spécifiques des entreprises en matière de plans de résolution et de résolvabilité pourraient être améliorées, en se concentrant en particulier sur les déclarations en matière de plans de résolution pour les G-SIB. Toutefois, de nombreuses approches relatives aux déclarations discutées ont également une importance au niveau des banques et autres entreprises nationales d'importance systémique soumises à l'exigence de plan de résolution.

21.08.2019 [Réponses du public à l'évaluation des effets des réformes en matière de réglementation financière sur le financement des PME](#)

Le 7 juin 2019, le CSF a publié un document intitulé « [Evaluation of the effects of financial regulatory reforms on small and medium-sized enterprise \(SME\) financing](#) » pour consultation publique. Les parties concernées ont été invitées à fournir leurs commentaires par écrit pour le 7 août 2019. Cette consultation publique concernant une évaluation du financement des petites et moyennes entreprises (PME) fait partie d'une étude plus vaste sur les effets des réformes réglementaires du G20 sur l'intermédiation financière. Le document a été remis aux ministres des finances et aux gouverneurs des banques centrales des pays du G20 pour leur réunion à Fukuoka les 8 et 9 juin.

28.08.2019 [Workshop de l'industrie sur la continuité de l'accès aux infrastructures des marchés financiers pour les entreprises en résolution](#)

Cette note présente un résumé officieux sur le workshop en matière de mise en œuvre des lignes directrices du CSF intitulées « [Guidance on Continuity of Access to Financial Market Infrastructures \("FMIs"\) for a Firm in Resolution](#) » qui s'est tenu à Bâle en mai 2019. Lors du workshop, les participants ont pu échanger leurs points de vue et expériences dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices et discuter des moyens à mettre en place afin de soutenir et d'améliorer ce travail pour faciliter l'accès continu des entreprises en résolution aux infrastructures des marchés financiers.

ACTUALITES DE L'AUTORITE EUROPEENNE DES MARCHES FINANCIERS (ESMA)

Date	Publications	Description
01.08.2019	MiFID II : ESMA publie les données pour les calculs des internalisateurs systématiques	L'ESMA a publié les données pour les calculs des internalisateurs systématiques relatives aux actions, instruments assimilés aux actions et obligations en vertu de la directive et du règlement sur les marchés d'instruments financiers (directive MiFID II et règlement MiFIR).
01.08.2019	MiFID II : ESMA met à disposition de nouvelles	L'ESMA a commencé à mettre à disposition, via son registre de données, de nouvelles données relatives

	données relatives à la liquidité des obligations	aux obligations soumises aux exigences pré- et post-négociation dans le cadre de la directive MiFID II et du règlement MiFIR sur les marchés d'instruments financiers.
06.08.2019	ESMA appelle les experts en données à rejoindre le groupe consultatif de professionnels	L'ESMA a émis un appel à candidature pour son groupe consultatif de professionnels (Data Advisory Group - DAG) nouvellement créé.
07.08.2019	MiFID II : ESMA publie la dernière série de données sur le double plafonnement des volumes (Double Volume Cap - DVC)	L'ESMA a mis à jour son registre public en y ajoutant la dernière série de données sur le double plafonnement des volumes (DVC) dans le cadre de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II).
27.08.2019	ESMA émet des avis relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par la Slovénie	L'ESMA a publié deux avis positifs relatifs aux mesures d'intervention sur les produits prises par l'autorité nationale compétente de Slovénie. L'ESMA estime que les mesures proposées sont justifiées et proportionnées et qu'il est nécessaire que les ANC des autres Etats membres prennent des mesures d'intervention sur les produits au moins aussi contraignantes que celles de l'ESMA.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES ACTUALISES CONCERNANT LA PLACE FINANCIERE

			Comparaison annuelle
Banques	Nombre (12/09/2019)	130	↘ 8 entités
	Somme des bilans (31/03/2019)	EUR 821,791 mia	↗ EUR 75,685 mia
	Résultat avant provisions (31/03/2019)	EUR 1,012 mia	↘ EUR 266 mio
Etablissements de paiement	Nombre (12/09/2019)	10	aucune variation
Etablissements de monnaie électronique	Nombre (12/09/2019)	9	↗ 4 entités
OPC	Nombre (11/09/2019)	Partie I loi 2010 : 1 792	↘ 44 entités
		Partie II loi 2010 : 282	↘ 16 entités
		FIS : 1 495	↘ 54 entités
		TOTAL : 3 569	↘ 114 entités
	Nombre (10/09/2019)	SICAR : 253	↘ 24 entités
	Patrimoine global net (31/07/2019)	EUR 4 484,774 mia	↗ EUR 202,31 mia
Sociétés de gestion (Chapitre 15)	Nombre (31/08/2019)	204	↘ 2 entités
	Somme des bilans (30/06/2019) ³	EUR 14,327 mia	↗ EUR 218 mio
Sociétés de gestion (Chapitre 16)	Nombre (31/08/2019)	165	↗ 1 entité
Gestionnaires de FIA	Nombre (13/09/2019)	254	↗ 18 entités
Fonds de pension	Nombre (12/09/2019)	12	↘ 1 entité
Organismes de titrisation agréés	Nombre (12/09/2019)	32	aucune variation
Entreprises d'investissement	Nombre (12/09/2019)	96 dont 4 succursales	↘ 2 entités
	Somme des bilans (31/07/2019)	EUR 1,412 mia	↘ EUR 58 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2019)	EUR 68,23 mio	↗ EUR 11,52 mio
PSF spécialisés	Nombre (12/09/2019)	107	↘ 3 entités
	Somme des bilans (31/07/2019)	EUR 7,566 mia	↗ EUR 1,124 mia
	Résultat net provisoire (31/07/2019)	EUR 240,365 mio	↘ EUR 25,475 mio
PSF de support	Nombre (12/09/2019)	75	↘ 1 entité
	Somme des bilans (31/07/2019)	EUR 2,071 mia	↗ EUR 795 mio
	Résultat net provisoire (31/07/2019)	EUR 43,40 mio	↘ EUR 0,78 mio
Emetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence	Nombre (10/09/2019)	464	↘ 72 entités
Supervision de la profession de l'audit	Nombre (31/08/2019)	60 cabinets de révision agréés	↗ 1 entité
		315 réviseurs d'entreprises agréés	↗ 9 personnes
		24 contrôleurs et entités de pays tiers	↘ 7 entités
Emploi (30/06/2019)	Banques	26 650 personnes	↗ 167 personnes
	Sociétés de gestion (Chapitre 15) ³	4 871 personnes	↗ 319 personnes
	Entreprises d'investissement	2 516 personnes	↗ 432 personnes
	PSF spécialisés	4 660 personnes	↗ 319 personnes
	PSF de support	10 037 personnes	↘ 170 personnes
	Etablissements de paiement	334 personnes	N/A
	Etablissements de monnaie électronique	222	N/A
	Total	49 290 personnes	↗ 1 067 personnes ⁴

³ Chiffres provisoires

⁴ Cette évolution ne correspond pas à une création ou perte nette d'emplois, mais comprend des transferts d'emplois existants du secteur non-financier vers le secteur financier et vice versa. La comparaison a été faite en ne tenant pas compte des données des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique.